

PROPOSITION ACHAT par les FORGES et FONDERIES des groupes à gaz pauvre appartenant à la Ville de Saint-Denis.

Le MAIRE donne lecture de la lettre de l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION.

8695

référence: A.Ol.67/RC/YJ

Monsieur le MAIRE
de la Commune de
SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 14 Décembre 1954

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la convention passée en Décembre 1953 entre la Ville et notre Société il a été traité, à l'article 2, la remise des groupes à gaz pauvre.

Faisant suite à des propositions antérieures, la Société des Forges et Fonderies vient de nous confirmer les conditions de reprise. Elles conduiraient à un versement de 100.000 francs à la Ville, étant entendu que le démontage et le transport du matériel seraient assurés par les soins de l'acquéreur.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître si ces propositions reçoivent votre agrément.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée./.

Signé: R. CACHERA.

Je mets aux voix la proposition contenue dans la lettre, dont je viens de vous donner lecture.

Adopté à l'unanimité.

*En et soussus à l'approbation
de M. le Prefet
St Denis, le 17 Mars 1955
le Secrétaire Général
Chef de Division délégué
Signé: Gavarini*

*Approuvé
St Denis le 17 Mars 1955
par le Prefet et par délégation
de décret du Général
Signé: R. F. et al
./...*